

Consultation sur l'avant-projet de constitution

Avis du Groupe citoyen (décision prise lors de la matinée de travail du 26 mars 2011)

- Nous nous sommes prononcés en faveur d'un préambule, avec le commentaire que nous souhaitons que le préambule mentionne "vivre ensemble dans une société multiculturelle"
- Nous avons fait la remarque que le questionnaire ne pose aucune question sur la laïcité

– Proposition de modification de l'article 3, actuellement formulé ainsi :

Art. 3 Laïcité

1

L'Etat est laïc. Il observe une neutralité religieuse.

2

Il ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

3

Nul ne peut être tenu de contribuer aux dépenses d'un culte.

4

Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses.

> §1 : ***"L'Etat est laïc. Il observe une neutralité religieuse qui garantit la liberté de croyance et de conviction"***.

> §4 (qui pourrait venir en 2e position) : ***"La loi règle les relations de l'Etat avec les communautés religieuses"***

– Proposition de modification de l'article 177, actuellement formulé ainsi :

Section 8 Enseignement et recherche

Art. 177 Principes

1

L'enseignement public est laïc et gratuit.

2

Il a pour but premier la transmission des connaissances et des compétences, ainsi qu'une formation humaniste et scientifique. Il promeut l'esprit civique et critique, le respect et le développement durable.

3

Les établissements d'enseignement privé sont soumis à autorisation.

> §2 : ***"Il vise la formation initiale et continue, humaniste et scientifique. Il promeut l'esprit civique et critique, le respect d'autrui et le développement durable. Il transmet les connaissances et développe les compétences nécessaires pour apprendre tout au long de la vie"***